

Identification du module

Personnes ciblées : Installateur/installatrice en chauffage CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente.

Temps indicatif : Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 44 heures de cours (leçons de 45 min).

1. Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure de prendre en charge la coordination et la communication sur le chantier entre l'architecte, le maître de l'ouvrage et les artisans pour les questions concernant les installations sanitaires, de ventilation, de climatisation, de froid et électrotechniques.

2. Sujets / objectifs

Sujet : 1. **Technique sanitaire** (12 h)

- Objectifs :**
- 1.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique sanitaire (C2).
 - 1.2 Vous élaborez les bases essentielles de la technique sanitaire pour le contremaître en chauffage (C3).

Sujet : 2. **Technique de ventilation et climatisation** (8 h)

- Objectifs :**
- 2.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique de ventilation et de climatisation (C2).
 - 2.2 Vous décrivez les bases essentielles de la technique de ventilation et de climatisation pour le contremaître en chauffage (C2).

Sujet : 3. **Technique du froid** (8 h)

- Objectifs :**
- 3.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à la technique du froid (C2).
 - 3.2 Vous décrivez les bases essentielles de la technique du froid pour le contremaître en chauffage (C2).

Sujet : 4. **Électrotechnique** (16 h)

- Objectifs :**
- 4.1 Vous reconnaissez et expliquez les principales bases légales relatives à l'électrotechnique (C2).
 - 4.2 Vous relevez les bases essentielles de l'électrotechnique pour le contremaître en chauffage (C3).

3. Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 60 minutes.
L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.